

Correction de l'étude de cas sur le **Cancer du col de l'utérus**

Quels sont vos arguments en faveur d'un test de dépistage ?

- Le test permet de repérer le plus tôt possible d'éventuelles lésions précancéreuses**
- Grâce au dépistage, 90 % des cancers du col de l'utérus pourraient être évités**
- Si un cancer est détecté tôt, en général, les soins seront plus légers**
- Du fait de l'évolution lente des lésions HPV induites, de nombreuses lésions sont curables si elles sont dépistées tôt**

Quel test réalisez-vous en première intention ?

- Réalisation d'un frottis
- Réalisation d'un test HPV**
- Réalisation d'un double dépistage test HPV + frottis
- Réalisation d'une colposcopie
- Réalisation d'un prélèvement vaginal standard

Quelle surveillance proposez-vous à Mme G. ?

- Vous lui demandez de revenir l'année prochaine pour un examen**
- Vous lui proposez de l'examiner dans 3 ans
- Son prochain dépistage se fera dans 1 an par test HPV
- Son prochain dépistage se fera dans 3 ans par FCU
- Son prochain dépistage se fera dans 5 ans par test HPV**